



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/NGO/56
16 février 2004

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**LE DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS À UNE DOMINATION COLONIALE OU À
L'OCCUPATION ÉTRANGÈRE**

**Exposé écrit* présenté par France Libertés: Fondation Danielle Mitterrand, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[29 janvier 2004]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

France Libertés souhaite attirer votre attention sur le peuple du Sahara Occidental qui à ce jour n'a pas pu exercer son droit à l'autodétermination en raison du refus du Maroc de respecter ses obligations internationales.

Il en résulte pour les Sahraouis qui dénoncent les violations de leurs droits, des harcèlements policiers, des arrestations arbitraires, des sanctions économiques, des procès entachés d'irrégularités, des accusations fondées sur des aveux extorqués sous la torture.

Ainsi, le Forum Vérité Justice - Section Sahara est une association de défense des droits de l'Homme, dissoute en juin 2003 par le tribunal de Laayoune pour activités illégales et séparatistes. Il est ainsi fait grief aux membres de l'association d'avoir exercé leur liberté d'expression concernant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, et d'avoir collaboré avec des organisations internationales de défense des droits de l'Homme.

Par ailleurs, les manifestations pacifiques organisées par les Sahraouis continuent à être brutalement réprimées. Le 7 janvier 2004, 33 détenus d'opinion ont bénéficié d'une grâce royale dont 12 Sahraouis. Pour autant, des Sahraouis demeurent incarcérés pour délit d'opinion.

C'est pourquoi, France Libertés demande à la Commission d'intervenir auprès du Maroc afin qu'il libère tous les détenus d'opinion, et qu'il s'engage à respecter le droit du peuple sahraoui à s'autodéterminer conformément aux résolutions des Nations Unies.
